



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2019

Étaient présents : Daniel GUIBAL, Jean-Louis RASPAUD, Nathalie BOUDOU, Patrick HUGOUNENQ, Claude CREISSEL, Jackie POUJOL, Stéphane VIALETES, Claudine DECHELLE, Jacques BRUN, Christine CAPLAT, Georgette APOLIS.

Absents : Jean SCHAEFFER

Absents représentés : Marie-Thérèse ALTAIRAC, Emmanuel VANNIER, Véronique VANEL,

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BOUDOU

1°) Arrêt de car dangereux Mas Lavayre :

Monsieur le Maire explique que le car pour le Collège et Lycée de LODEVE a un arrêt dangereux à l'embranchement du Mas Lavayre. Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental, Hérault Transport, le Transporteur et la Commune se sont concertés et un accord a été acté pour un arrêt de bus sécurisé dans le centre du village. Celui de l'embranchement bénéficiera dans le cadre d'un réaménagement total en accord avec l'agence départementale des routes. Le Conseil prend acte de la décision

2°) Désignation membres de la commission d'accueil des entreprises sur le PRAE + commission sur le devenir du centre d'enfouissement des déchets Soumont :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du mois de Mai avait acté la mise en place d'une commission d'accueil des entreprises sur le PRAE Michel Chevalier ainsi qu'une commission sur le devenir du centre d'enfouissement des déchets de Soumont afin d'éviter toutes nuisances concernant les villages autour du parc.

Les membres proposés de deux commissions sont : Guibal Daniel, Raspaud JL, Vannier Emmanuel, Creissel Claude, Brun Jacques, Vanel Véronique, Orssaud Lucien, Losse JF et Burc Jean.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la demande de Mme VERSAVEL qui souhaite être membre de la commission d'accueil des entreprises sur le PRAE Michel Chevalier.

Après discussion et compte tenu de l'agressivité orale et écrite de Mme Versavel. Considérant que cette commission doit être animée par des gens sereins ayant du discernement. Trois votes pour (CAPLAT, POUJOL, DECHELLE). Le conseil à la majorité valide la liste proposée.

3°) RPQS 2018 élimination des déchets ménagers :

Le conseil municipal,

Vu les articles L.2224-5 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 Mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Vu la délibération du syndicat centre Hérault en date du 26 Juin 2018 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2017.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018.

4°) Point rentrée scolaire :

Monsieur le Maire donne l'effectif du groupe scolaire pour la rentrée 2019 :

22 en PS/MS/GS en 2 classes

Soit 44 Maternelles

23 en CP

27 en CE1/CE2

27 en CE2/CM1

28 en CM2

Soit un total de 149 élèves.

Il précise tous les efforts effectués par la Commune pour le meilleur accueil des enfants et le meilleur confort de travail.

Monsieur le Maire explique avoir reçu en date du 4/07/2019 un courrier des enseignantes mettant l'accent sur la période de canicule. Monsieur le Maire souhaite une rencontre entre l'équipe enseignante et les élus afin qu'un dialogue et des solutions s'instaurent pour un meilleur confort lors de fortes chaleurs. Le Conseil prend acte.

5°) Point affaire déclassement chemin bassin Salelles (Mr CARMEL) :

Monsieur le Maire fait l'historique concernant cette affaire et explique avoir reçu un appel du sous-préfet ainsi qu'un courrier afin de connaître l'avancement de ce dossier. Il s'agit de permettre un accès véhicule au château eau Salelles.

Monsieur le Maire rappelle que Maître DOMBRE a été désigné lors du conseil municipal du 24 Mai 2019 pour gérer ce dossier jusqu'à son aboutissement. Une réponse de la part de l'avocat sera demandée sur le déroulement de la procédure et transmise au Sous-Préfet. Le Conseil prend acte.

6°) Échange BAYLE Saint Martin :

Monsieur le Maire fait l'historique de cette affaire et demande à Monsieur Raspaud de contacter la Famille BAYLE Indivis afin d'avoir un accord commun en vue de l'établissement de l'acte notarié.

7°) Choix composition du futur conseil communautaire de la CCL&L dans la perspective des prochaines élections municipales de 2020 :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre de la CCL&L qui demande aux Communes de se prononcer sur le nombre et sur la répartition des sièges au sein du futur conseil communautaires, deux propositions s'offrent au Bosc soit l'accord local soit la répartition de droit commun. Le conseil à l'unanimité choisi l'accord local.

8°) Location gîte Saint Martin :

Monsieur Raspaud informe que le gîte de Saint Martin est terminé et qu'il serait souhaitable de le mettre en location. Il souhaite que ce gîte soit loué saisonnièrement. Le conseil demande que Mr Raspaud gère ce dossier en prenant contact avec des agences et demande que des propositions soit étudiées lors d'un prochain conseil. Mr Vialettes indique qu'il pourrait être aussi loué sur des courtes périodes pendant l'année. Le conseil prend acte.

15°) Affaire Mme NEY : Application décision Tribunal :

Monsieur le Maire fait l'historique de cette affaire qui dure depuis plus de 10 ans et donne lecture du jugement du Tribunal Administratif qui déboute les deux parties. Monsieur le Maire précise que cette décision ne satisfait personne et propose d'être un médiateur pour cela il indique prendre l'attache du conseil juridique de la Mairie afin que des propositions soient faites.

Le Conseil prend acte.

9°) Emplacements véhicules domaine public en agglomération :

Monsieur le Maire indique que le stationnement anarchique dans certains villages de la commune devient un problème très sérieux en terme de circulation et de sécurité. Il propose au conseil de prendre en compte cette problématique et de prendre ou modifier les arrêtés de stationnement, définissant des nouvelles règles très précises concernant la circulation et le stationnement des véhicules.

Il propose au conseil de faire appel à Maître Dombre, conseil juridique, pour valider la rédaction des arrêtés, lieu par lieu, cas par cas, secteur par secteur.

Concernant la traversée de Salelles, Loiras et autres, il sera matérialisé au sol des emplacements. Tout stationnement en dehors des marquages et après 20 minutes d'arrêt exceptionnel autorisé, le véhicule pourra faire l'objet d'un enlèvement par fourrière avec amende importante.

A cet effet, la Commune va conventionner avec une entreprise spécialisée fourrière.

Des passages piétons et des aménagements obligeant la réduction de vitesse sont à l'étude. Monsieur le Maire précise qu'il est absolument interdit de s'approprier une place de parking sur le domaine public.

Le conseil prend acte et autorise le Maire à prévenir tout risque sécuritaire.

16° Délibération lutte contre les incivilités :

Monsieur le Maire informe que de plus en plus les Maires sont confrontés à des incivilités de tout ordre. La fonction et son autorité ainsi que la démocratie en général, sont bafoués (physiquement, verbalement et par écrits) certes par un petit nombre mais toujours les mêmes en règle générale. Aux regards de ces agissements c'est tout le Conseil Municipal qui est atteint.

De plus les incivilités concernent les dépôts de déchets, bruit, divagations chiens et autres. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réagir à ces situations inacceptables.

Il propose de mettre en place des amendes très fortes pour toute infraction.

Un travail va être fait sur la rédaction des arrêtés en partenariat avec le conseiller juridique de la commune et sera commenté au prochain conseil.

Le Conseil prend acte et soutien le Maire dans cette démarche.

10° Célébration mariage salle polyvalente Salelles à titre exceptionnel :

Monsieur le Maire informe qu'une famille de la Commune a souhaité se marier à la salle polyvalente de Salelles du Bosc. Le Procureur a été saisi et celui-ci a donné son accord et demande donc une délibération du conseil Municipal dans ce sens. Le Conseil à l'unanimité acte cette décision et souhaite étudier les prochaines demandes au cas par cas.

11° RPQS 2018 eau potable :

Monsieur le Maire,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois en date du 22 mai 2019 adoptant le rapport annuel pour l'année 2018.

Présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public Eau Potable (RPQS), présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois (SIEL), pour l'année 2018.

Il demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du RPQS présenté pour l'année 2018, en avoir délibéré, décide :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'eau potable du SIEL pour l'année 2018.

12° Point Médiévales :

Monsieur le Maire informe que cette année il y a eu près de 4 000 visiteurs lors du Festival Médiéval. Une réussite assurée grâce aux 60 bénévoles. Il rappelle que la Commune a versé 15 000 € à l'Association Les Baladins de la Source. La commune a fait l'acquisition d'une friteuse et d'une crêpière qui pourront être mis à disposition des Associations de la Commune. Monsieur Raspaud souhaite un détail précis des dépenses et recettes compte tenu de la subvention versée par la Commune. Mr Pujol demande que la friteuse et que la crêpière soit louées aux associations. Monsieur le Maire précise qu'il sera difficile d'appliquer un tarif locatif si c'est pour le bénéfice de l'Association (ligue cancer, école ...)

13° Enquête publique rue de l'Auniac :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire que la Rue de l'Auniac soit recalibrée à 7mètres 50.

Il informe qu'une enquête publique va être lancée.

14° Renouvellement contrats Mme LAURES et Mr DURAND.

Monsieur le Maire informe que les contrats PEC de Mme LAURES et Mr DURAND arrivent à échéance et qu'il serait nécessaire de les renouveler. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de renouveler ces contrats.

17° Point appel d'offre extension cimetière Salelles :

Monsieur le Maire indique qu'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offre concernant l'extension du cimetière. Les élus souhaitent une réunion entre Géométris et la commission d'appel d'offre pour faire le point sur cette consultation.

18°) Sirène Saint Martin :

Monsieur Raspaud explique que la Préfecture est venue sur place pour acter le déplacement de la sirène au groupe scolaire. Nous attendons encore l'accord écrit + le chiffrage.

Monsieur Raspaud signale qu'une demande de construction de chenil est en cours à Saint Martin et il donne lecture au Conseil du Règlement Sanitaire et Départemental. Les propriétaires vont être invités en Mairie afin d'exposer leur projet.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique concernant l'ADSL/Haut débit et la fibre doit avoir lieu à la salle polyvalente de Salelles le Mardi 1er Octobre 2019 à 18h.

Monsieur le Maire informe que suite au décès de Mr GORZELNIASKI Alexandre, la Commune offrira à la famille un arbre qu'elle pourra planter sur leur terrain.

Fait à Le Bosc,
Le 30 Août 2019

Le Maire
Daniel GUIBAL

